



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE



Retour sur la rencontre avec Madame la chargée de mission de Madame la Présidente, les équipes de terrain, la CGT et la FSU. C'est nombreuses et nombreux que nous avons investi cette nouvelle instance de travail et d'échange avec la collectivité.

Deux premiers combats GAGNÉS !

- ▶ **maintien de la mission AED**
- ▶ **stagiairisation des lauréats de concours**

Vous le savez, depuis un an nous nous battons pour que les postes AED de nos collègues éducateurs soient pérennisés et donc les missions maintenues.

Nous avons gagné !

Plus précisément, les lauréats du concours 2024 toujours en poste sous le statut de contrat de projet vont se voir titularisés dans les plus brefs délais. Il s'agit des deux collègues, l'une à Gardanne, l'autre à Vitrolles !

Par ailleurs l'Exécutif a acté la création de 17 postes d'éducateurs AED pérennes.

Qu'est-ce que ça veut dire ? Tout d'abord, comme nous l'avions toujours conseillé, l'inscription concours et incontournable. Nous espérons que les éducateurs encore en postes se sont inscrits car ils pourront être titularisés, mais attention ! les postes seront mis à la vacance et les collègues lauréats du concours d'octobre 2026 pourront se voir proposer soit leur propre poste s'il n'y a pas d'autres candidats titulaires, soit un autre poste sur le territoire en tenant compte des paramètres de résidence familiale, de postes vacants.

Par ailleurs, nos collègues qui ne parviendraient pas à réussir ce concours pourront être positionnés sur des postes en attendant de réussir ce dernier. L'Assemblée Générale du mardi 26 mai prochain vous donnera tous détails de cette avancée majeure.

Intégration de nos collègues secrétariat renfort

Au nombre de 17 ces collègues exerçant en MDS se verront intégrés en catégorie C – s'ils en sont d'accord – sur un cycle de 3 ans. Plus précisément, 9 premières collègues qui ont intégré la collectivité entre 2021 et janvier 2024, se verront stagiairisés en 2026. Trois secrétaires "contrat de renfort" qui sont arrivées à partir de février 2024 et jusqu'à fin 2024 se verront intégrer en 2027. Enfin, les 5 agents rentrés au Département en 2025 seront intégrés en 2028. Concernant les autres personnels renfort nous avons pu évoquer leur situation individuelle celle d'une assistante sociale et d'une puéricultrice.

Cette victoire, nous la devons à notre mobilisation !



Au-delà de ces avancées notables, nous avons pu évoquer la problématique de la PMI et des contrats de projet, mais aussi celle des secrétariats de PMI pour laquelle l'étude en cours de réalisation aurait bien avancé.

■ L'équipe de la PMI de Colbert a pu exprimer l'inquiétude quant aux suppressions ou gel de postes annoncés. La collectivité s'est engagée à refaire un point auprès de la PMI pour en éclaircir la problématique.

■ Concernant la DPH/PBA, Madame la Chargée de mission qui a rencontré la nouvelle Directrice ayant engagé le travail a demandé de laisser le temps à la nouvelle cadre d'analyser la situation, d'en avoir une idée globale afin qu'elle puisse proposer aux équipes une rencontre en juin et trouver les solutions nécessaires à la restructuration de cette Direction. Les collègues présentes ont pu évoquer les différentes difficultés rencontrées et ont demandé à ce que les postes soient de nouveau mis à la vacance, conditions sans lesquelles nous ne pourrions pas reconstruire une Direction aujourd'hui aux abois.

■ La MDS des Flamants présente à la rencontre a pu exprimer son impossibilité à poursuivre ses missions et a de nouveau insisté sur le caractère urgent de trouver un lieu intermédiaire qui pourrait permettre de retrouver une unité d'exercice. De même, les agents PMI ont pu évoquer la problématique des Informations préoccupantes et nous avons rappelé que 3 droits d'alerte étaient déposés et que nous sollicitons une rencontre spécifique. Madame la Chargée de mission a rappelé que deux réunions avaient eu lieu avec la Direction du patrimoine pour trouver un lieu pérenne et ainsi réunir la PMI, la MDS et le Pôle d'insertion. Elle a dit également travailler sur la recherche d'un lieu intermédiaire qui permettrait aux agents de la MDS de pouvoir se poser. Pour l'heure pas plus d'annonces que cela.

■ Enfin, venues nombreuses, les collègues du SMAPE ont investi cette instance pour évoquer leur grande difficulté à voir leurs frais de déplacements être remboursés et notamment obtenir le respect de l'accord temporaire pris pour les collègues qui travaillent à Marseille et qui doivent rejoindre Pixelia pour différentes missions et tâches.

■ Il a été également évoqué la situation d'une collègue qui, depuis mars, atteint les 615 € brut sur des déplacements intra-muros. Madame la DRH s'est engagée à revenir vers nous sur cette situation particulière qui sera rejointe dans quelques jours par de nombreuses collègues tant le forfait est faible par rapport aux nombre de kilomètres effectués et aux frais engagés.

Ce bref compte rendu doit donner lieu à une restitution plus large et c'est pourquoi nos organisations syndicales appellent à une

**Assemblée Générale
mardi 26 juin de 14h à 17h
à l'Hôtel du Département**

3 heures d'information syndicale ont été déposées à cet effet.

*Savourons ensemble cette première victoire !
Il nous reste du travail sur les effectifs, alors ne lâchons rien !
Rendez-vous mardi 26 mai ensemble et toujours mobilisé·es.*